



Reconnaissance d' enfants etrangers

Par **kmer**, le **03/05/2010** à **12:27**

Bonjour,
je suis marié depuis juillet 2002, ma Femme est d'origine Camerounaise. En décembre 2004 elle a eu la nationalité Française, et entre temps j'ai fait la démarche auprès de ma mairie pour reconnaître ses enfants. Et depuis mon dossier est au TGI et impossible de savoir qui est compétant pour traiter mon dossier. Donc que faire maintenant???

Merci.